



## MARCILLAC vallon

4<sup>ème</sup> trimestre 2022

### INFOS MUNICIPALES

Le mot du Maire  
PLUi - Petites Villes de Demain  
Mot des élus minoritaires  
Tarifs salle des fêtes  
Adressage - Incivilités - Illuminations

### LA VIE DE LA COMMUNE

Activités culturelles  
Les aînés - Quines des écoles  
Le glacier du Mansois  
Volley-ball - Nouvelle épicerie  
Marcillac Soleil - Agenda

Chers habitants de notre commune,

A l'heure où j'écris ces lignes nous sommes encore à deux semaines de la fin de l'année. Comme chacun d'entre vous je pense à ces quelques jours de coupure bien mérités que nous attendons tous. J'espère que vous aurez passé de bons et joyeux moments avec vos familles et amis.

Pour l'année à venir je vous souhaite le meilleur à tous au plan personnel, professionnel et familial. Il est un sujet dont je voudrais parler avec insistance qui est la baisse de l'intérêt constaté pour nos associations. Elles sont le tissu vivant et moteur de nos sociétés.

Elles permettent de se réunir autour de sujets communs et nous apportent des services qui, sans elles, ne pourraient exister. Les adhérents sont en baisse mais surtout le nombre de personnes prêtes à s'investir dans leur encadrement subit une crise sérieuse. Les associations à caractère général ont aussi un rôle de mixité sociale devenu indispensable pour le vivre ensemble. Bien sûr cette crise n'est pas propre à Marcillac mais elle est plus critique en milieu rural. Merci à tous ceux qui s'investissent déjà et à tous ceux qui prendront la relève.

Même si certains trouvent que les choses n'avancent pas assez vite, un bon nombre de réalisations ont vu le jour en 2022 et plus encore vont démarrer en 2023. Il y a bien sûr toujours place à la critique mais je voudrais remercier ici l'ensemble de l'équipe communale que ce soit ceux qui travaillent dans les écoles, les services administratifs ou techniques ; sans eux et sans vos élus rien ne serait possible.

Ce numéro contient quelques articles un peu complexes, sur le PLUi (Plan Local d'Urbanisme) et le contrat ORT (Opération de Revitalisation du Territoire), dont le contrat a été signé le 16 décembre (photo ci-contre), que je vous engage vivement à lire car ils parlent du futur de notre territoire.

Notre vallon est beau, notre vallon dispose de beaucoup de richesses enviables, sachons l'apprécier.

**Votre maire : Jean-Philippe Périé**



## ● A la une

### Le Chant des Vignes aux quatre saisons.

Œuvre de jeunesse à l'huile, peinte sur toile en 1968 par un enfant du pays, Jacques GAFFIER de Marcillac, alors professeur à l'École Nationale supérieure des Beaux-Arts du Sénégal à Dakar, chef des ateliers arts plastiques.

C'est son aîné le tarnais Jules CAVAILLES, artiste-peintre, reconnu du mouvement de la « Réalité poétique », qui fait naître sa passion pour la couleur. Jacques est alors son élève aux Arts-Déco de Paris (ENSAD).

Sa toile pleine de jaillissements, de mouvements et d'un chromatisme éclatant, évoque les variations des courbes du vallon et leurs colorations caractéristiques des saisons.

Après une vie professionnelle au service de la culture près des ambassades de France de nombreux pays il termine sa carrière comme enseignant à l'université de Paris X Nanterre.

Depuis, Jacques GAFFIER, vient régulièrement se ressourcer dans la maison familiale de Marcillac et demeure toujours sensible aux joies et aux vibrations de la création artistique.

## Etat d'avancement du PLUi Conques-Marcillac

Sur la base des conclusions du diagnostic territorial, les élus ont défini les grandes lignes du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du territoire à horizon 2035. Le PADD a été débattu dans les 12 conseils municipaux du territoire entre les mois de mars et mai 2022 (séance du 1<sup>er</sup> avril à Marcillac-Vallon) puis en conseil communautaire le 31 mai dernier. Il a été présenté aux habitants en réunions publiques, en décembre à Saint Cyprien et le sera à Marcillac le 9 janvier 2023.

Le PADD s'organise autour de 4 grands axes :

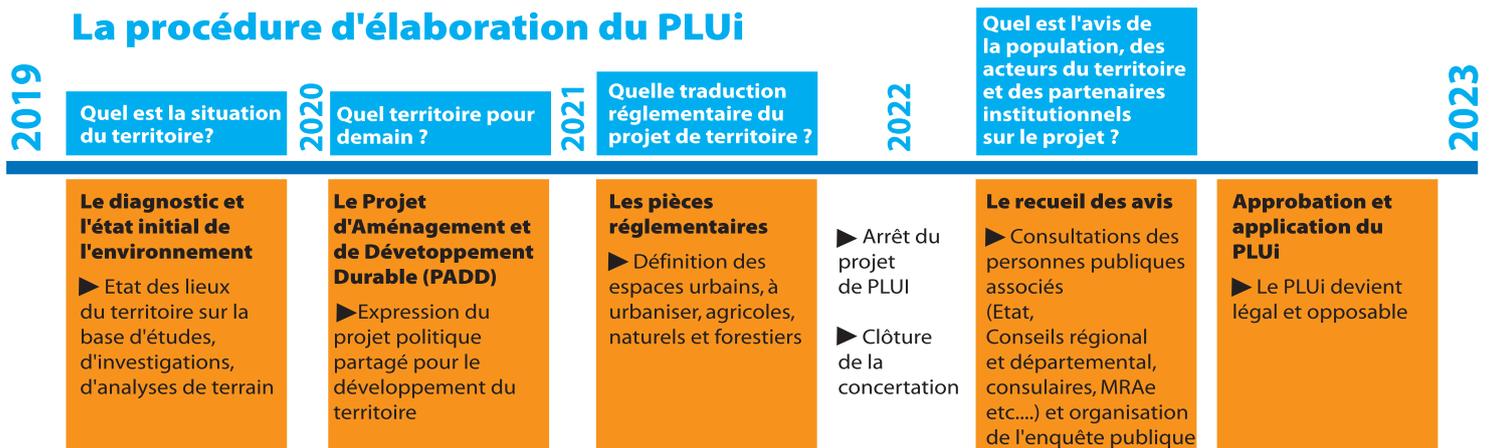
- **Répondre aux besoins des habitants actuels et futurs** : soit + 1250 habitants et 800 logements à produire sur le territoire à horizon 2035. Pour Marcillac-Vallon cela représente environ 160 habitants en plus et près de 60 logements neufs à construire.

- **Accompagner le développement économique du territoire** : le PLUi vise à faciliter l'accueil des entreprises prioritairement dans les bourgs et villages du territoire, puis au sein des zones d'activités économiques pour les activités incompatibles avec le voisinage des zones résidentielles. Rappelons que Marcillac-Vallon est le premier pôle d'emploi du territoire, le soutien du tissu économique communal est donc un enjeu de taille pour l'ensemble du territoire. Il s'agit tout particulièrement de préserver l'offre commerciale et de services que l'on retrouve en cœur de bourg.

- **Préserver le cadre de vie** : Le projet d'aménagement vise à favoriser la production de logements au sein du tissu urbain : sur les parcelles libres dans les cœurs de village (les dents-creuses) par exemple ou par réutilisation des biens immobiliers vacants ou agricoles pouvant être transformés en maison d'habitation. Le PLUi doit ainsi permettre de préserver le paysage et le patrimoine architectural du territoire, notamment celui du Rougier. Il devra en outre accompagner la mise en œuvre des projets prévus dans le cadre de la démarche Petites Villes de Demain, dans laquelle la commune de Marcillac-Vallon est engagée.

- **Tendre vers une sobriété énergétique territoriale** : les événements de ces derniers mois nous confirment que le territoire doit entrer dans une démarche de transition écologique. Le recours aux énergies renouvelables, notamment en autoconsommation, le développement des mobilités douces, la rénovation énergétique... sont autant de sujets incontournables du projet de territoire pour lesquels le PLUi devra être facilitateur.

L'élaboration du PLUi Conques-Marcillac se poursuit jusqu'à l'arrêt du projet prévu courant 2023.



L'élaboration du PLUi Conques-Marcillac se poursuit jusqu'à l'arrêt du projet prévu courant 2023. En parallèle, il est toujours temps de participer.

**Pour prendre connaissance des premiers documents disponibles :**

<https://plui-conques-marcillac.jimdosite.com/>

**Donner votre avis sur l'avenir du territoire ou faire part de vos projets par courrier**

(Communauté de Communes Conques-Marcillac – 28, avenue Gustave Bessieres – 12 330 Marcillac-Vallon),  
 mail ([plui.ccm@gmail.com](mailto:plui.ccm@gmail.com)) à l'attention du Président ou dans les registres disponibles à la CCCM ou en Mairie

# ● Petites Villes de Demain, le plan d'action se précise —

Le contrat Petites Villes de Demain (PVD) valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)

La commune de Marcillac-Vallon a signé le 16 décembre 2022 avec l'Etat et un ensemble de partenaires un contrat PVD valant ORT.

Sa signature permet de concrétiser des projets locaux ou structurants (utiles à l'échelle du bourg centre, de la commune ou du bassin de vie). Les projets inscrits dans le cadre du contrat sont jugés comme étant prioritaires par les partenaires.

Cette signature se conjugue avec le dispositif Bourg Centre Occitanie et il n'est pas donné à toutes les communes de l'Aveyron d'être reconnue comme étant Petites Villes de Demain et Bourg Centre Occitanie. Marcillac-Vallon fait ainsi partie des 19 communes de l'Aveyron reconnues à ce titre.



Créée par la loi Elan, l'ORT est un outil mis à disposition des collectivités locales pour porter et mettre en œuvre un projet de territoire dans les domaines urbain, économique et social et pour lutter prioritairement contre la dévitalisation des centres villes.

L'ORT a pour objectifs de moderniser le parc de logements, de locaux commerciaux et artisanaux ainsi que le tissu urbain du centre bourg de la collectivité signataire. Elle doit notamment permettre de lutter contre la vacance et l'habitat indigne, de réhabiliter l'immobilier, de valoriser les espaces publics, le patrimoine bâti... Elle vise en priorité le renforcement de la centralité du bourg principal sur le territoire de l'EPCI et le renforcement du cadre de vie.

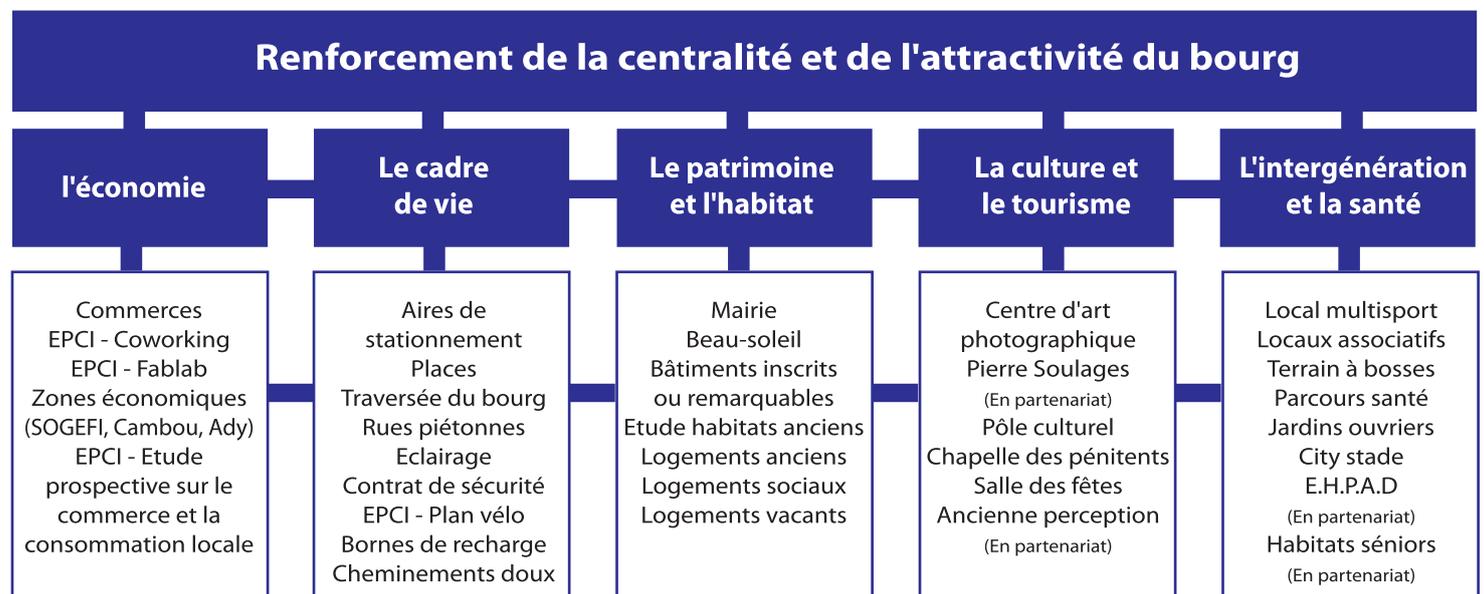
L'ORT est également une palette d'outils qui peut être mobilisée au service d'un projet de territoire avec différents avantages concrets et immédiats. La convention d'ORT confère de nouveaux droits juridiques et fiscaux, notamment pour :

- **Renforcer l'attractivité commerciale en centre-ville** grâce à la mise en place d'une dispense d'autorisation d'exploitation commerciale et la possibilité de suspension au cas par cas des projets commerciaux périphériques ;

- **Mieux maîtriser le foncier**, notamment par le renforcement du droit de préemption urbain et du droit de préemption sur les locaux artisanaux ;

- **Favoriser la réhabilitation de l'habitat** par l'accès prioritaire aux aides de l'Anah...

Dans le cadre du dispositif PVD de grandes orientations ont été définies dans lesquelles se trouvent des projets identifiés.



## 18 projets matures

18 projets matures ont été fixés d'ici à 2024 et 30 autres sont identifiés sur du long terme. L'idée est d'avoir un cap et des pistes de réflexion et d'amélioration du cadre de vie et de l'attractivité du Bourg.

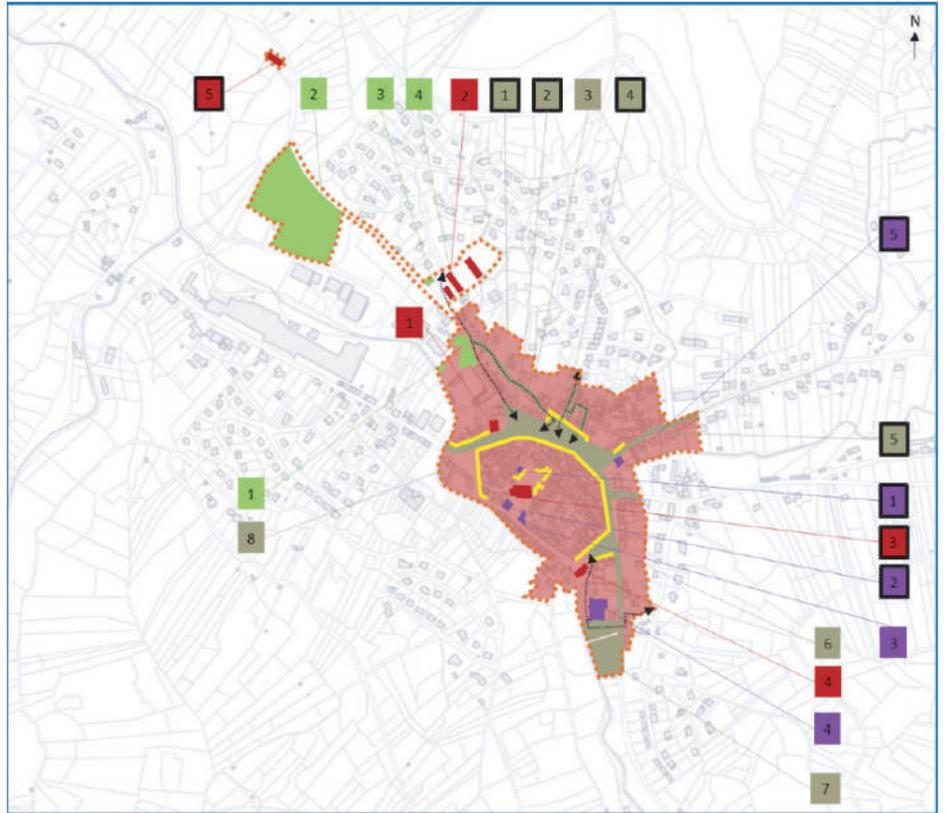
## Deux Périmètres d'étude : PVD et ORT

Le dispositif PVD définit deux périmètres d'étude. Le premier à l'échelle de la commune (périmètre PVD) et le deuxième à l'échelle du Bourg Centre (périmètre ORT).

## Et pour mieux visualiser les projets

Nous vous invitons à voir l'aide cartographique des actions PVD disponible et téléchargeable sur le site de la mairie. Elle permet de mieux se rendre compte de l'implantation des actions PVD dans les deux périmètres et d'identifier les projets matures.

## Actions PVD dans le Périmètre ORT



- Economie**
  - Zones d'intensification commerciale (centre historique, tour de ville)
- Culture - Tourisme**
  - 01 - Centre d'art Pierre Souloges (en partenariat)
  - 02 - Presbytère (en partenariat)
  - 03 - Chapelle des Pénitents
  - 04 - Salle des fêtes
  - 05 - Ancienne perception
- Cadre de vie**
  - 01 - Quai de Cruou
  - 02 - Traversée du bourg
  - 03 - Rue du Théron
  - 04 - Rue du Barry
  - 05 - Eclairage (6 tranches)
  - 06 - Place Cailhol
  - 07 - Stationnement Point Rouge
  - 08 - Borne de recharge Cheminements piétons
- L'inter-géné. - Santé**
  - 01 - Habitats seniors (en partenariat)
  - 02 - EHPAD (en partenariat)
  - 06 - Local associatif
  - 07 - Local miltisport
- Patrimoine - Habitat**
  - 01 - Mairie
  - 02 - Beau-Soleil
  - 03 - St Martial
  - 04 - Immeuble rose
  - 05 - Foncourrieu
- Habitats anciens**
  - <sup>1</sup> Zone construite (avant 1960)
  - Tous les bâtiments ne représentent pas un logement
- Périmètre de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)**
- L'entourage en gras signifie que l'action est considéré comme "mature"**

## Pour en reparler

Dans une prochaine réunion publique : nous vous présenterons le dispositif Petites Villes de Demain et l'ORT. Ce sera l'occasion de vous décrire davantage le dispositif et de répondre à vos questions.

## Présentation du chef de projet de Marcillac-Vallon

Pierre Catteau, chef de projet Petites Villes de Demain pour Marcillac, nous a rejoint en septembre 2021.

Nous l'avons recruté pour nous aider à écrire et mettre en œuvre notre projet de territoire. Il a réalisé la synthèse et l'écriture du contrat PVD et ORT.

C'est un travail ardu, d'autant plus difficile que notre commune n'est pas son territoire. Pour ceux qui sont curieux d'en connaître les détails, le contrat sera bientôt disponible sur le site de la commune.



# ● Le mot des élus minoritaires

Nous ne ferons pas preuve de mauvaise foi, les ralentisseurs installés sur la RD 901 traversant notre bourg pour un coût de 85 000 € font effectivement ralentir les véhicules. Nous relativiserons cependant leur efficacité :

● leur franchissement est perçu par l'automobiliste comme un obstacle qui induit de fait une diminution de la vitesse au moment de les passer. On constate toutefois que ce ralentissement est bref et vite compensé par une nouvelle accélération réduisant souvent à néant l'effet modérateur jusqu'au prochain obstacle. L'espacement conséquent entre ces deux ralentisseurs permet cette reprise de vitesse.

● le positionnement de ces ralentisseurs fait qu'ils peuvent être identifiés comme la matérialisation de l'entrée ou de la sortie du bourg. Cette fausse perception incite les automobilistes à reprendre une vitesse supérieure dans une zone encore limitée à 30 km/h.

Ainsi, ces ralentissements et ces accélérations suscités majorent la production de CO2 et les nuisances sonores. Les élus minoritaires ont proposé en conseil municipal une solution alternative, moins coûteuse et sûrement plus efficace dont la municipalité n'a rien retenue. Notre proposition consistait à mettre en place des panneaux de rappel 30, ensuite de créer plusieurs zones au sol par un marquage dense disposé de manière aléatoire pour maintenir l'attention des conducteurs le long du tronçon.

Quant à l'éclairage public, un programme de modernisation est en cours depuis maintenant 8 ans. Ces travaux consistent à remplacer des éclairages vétustes par des éclairages LED avec pilotage automatisé plus modernes et surtout moins énergivores. Pour s'inscrire dans un programme de sobriété énergétique la municipalité réduit la consommation des seuls luminaires équipés d'éclairage LED en produisant un éclairage pendant les heures de nuit limité à 30% d'intensité. Nous aurions préféré une position plus ambitieuse qui permettrait la coupure totale des éclairages publics de 23h à 5h en dehors de l'axe principal traversant le bourg. Des communes alentour se sont déjà engagées dans ce sens : St Christophe, Mouret, Salles la source ...

Il est temps de revoir nos perceptions des choses en se réhabituant au fait que la nuit il fait sombre. Le fait de penser que plus on éclaire plus on a de la sécurité est une fausse croyance.

L'équipe des élus minoritaires vous souhaite ses meilleurs vœux pour 2023.

Jérôme FRANQUES - Nathalie GELY - Didier LAURENS - Bruno SELAS

# ● Tarification de l'utilisation de la salle des fêtes

En raison de l'augmentation du coût de l'énergie et de son impact sur la capacité de la commune à investir sur de nouveaux projets, le conseil municipal a décidé à l'unanimité de répercuter les dépenses d'électricité et de chauffage aux utilisateurs de la salle des fêtes. Le barème de location a donc été modifié pour intégrer cette nouvelle tarification.

Cette évolution fera l'objet d'ajustement en fonction de dépenses constatées suite à l'évolution des équipements (remplacement des ampoules actuelles par des LED).

Il est rappelé aux usagés la nécessité de ne déclencher le chauffage que 2 heures avant la manifestation et ne pas oublier de l'éteindre à la fermeture de la salle.

Tous ensemble cherchons à économiser l'énergie !

Barème pour 2022.

Droits d'utilisation - Bâtiment salle des fêtes Tarifs applicables à compter du 1er décembre 2022 (1)		Participation forfaitaire		Tarification électricité et chauffage			
		Mariage - Repas dansant - Soirée		Déc. Janv. Fev.	Mars. Nov.	Avril. Oct	Mai à septembre
Particuliers	Journée	Commune	Hors commune	Inclus			
	Associations ayant une activité sur la commune	Demie-journée	300€	450€	Inclus		
2 manifestations gratuite / an et au delà (2)		135€	200€	76€ par jour	70€ par jour	56€ par jour	31€ par jour
Associations ayant une activité récurrente dans la salle des fêtes (3)	Tarif trimestriel	100€		31€ par mois	31€ par mois	31€ par mois	31€ par mois

(1) - Délibération n° 2011/07/05 du conseil municipal du 17 novembre 2022 - (2) - Sauf pour le club des aînés qui bénéficient d'une gratuité pour toutes les manifestations (hors énergie)

(3) - Exemple : zumba, roller...

NB : inclus dans la location : chaises, tables, cuisine équipée (hors verre et couverts), eau.

L'utilisateur s'engage à respecter les prescriptions du règlement intérieur de la salle et notamment assurer le ménage de la salle, des sanitaires et de la cuisine après utilisation.

## ● Adressage



**Le projet d'adressage porté par la commune devient réalité en ce début d'année.**

Pour rappel, l'équipe municipale en charge du projet « Adressage » a demandé au SMICA de les accompagner dans ce projet enrichissant et si important si on pense protection civile pour tous les habitants de notre commune.

Après avoir parcouru l'intégralité des voies de notre commune, la commission chargée du projet a répertorié 135 voies.

Toutes ces voies ont été dénommées et ont fait l'objet d'une délibération en conseil municipal du 17 novembre 2022. En guise de statistiques, 28 voies restent inchangées,

12 ont été modifiées et 95 ont été créées.

Tout ce travail a été transmis au SMICA. Ce dernier a fait le nécessaire pour constituer une BAL - Base d'Adresse Locale - communale.

Courant décembre 2022, l'équipe municipale a demandé des devis de plaques de rue et de numéros.

Le plan d'adressage a été approuvé par arrêté municipal le 17 novembre 2022.

Prochaine étape :

Les administrés concernés par un changement d'adresse ou une nouvelle adresse recevront un courrier en ce début d'année 2023.

Ce certificat de numérotation précisera leur nouvelle adresse.

Sera joint à ce courrier, un document explicitant les premières démarches à faire du fait de ce changement.

Dans tous les cas, la commune reste disponible pour assister les personnes vulnérables à communiquer sur cette nouvelle adresse.

Simultanément, le SMICA diffusera les adresses normalisées de la commune au SDIS de l'Aveyron, à la DGFiP, à l'IGN, à ORANGE, à La Poste et aux Sociétés de moteurs de navigation GPS.

## ● Incivilités (suite)

### Le bruit

Le bruit émanant d'engins à moteur, terrasses de café, camions de livraison et qu'il provienne d'un espace public ou bien du domicile, est causé par nous-même. Il est une gêne pour tous les autres. Certains l'ont exprimé par courrier pour s'en plaindre. Des actions ont été entreprises, du mieux a été constaté mais en général cela n'a pas duré.

Nous sommes convaincus que la solution n'est pas la verbalisation mais la prise de conscience de chacun.

Les mobylettes bruyantes sont celles d'adolescents mais ils ont des parents qui doivent forcément les entendre arriver ou partir.

Le moteur de la voiture que l'on laisse allumé en hiver pour le chauffage et en été pour la climatisation.

À quoi sert-il de crier pour s'exprimer alors que les personnes à qui nous nous adressons sont sur le siège voisin.

La liste pourrait être longue.

Tout cela pourrait se régler simplement si chacun était plus attentif au bien être des autres.

Reprenons notre village en main.

## ● Illuminations

Cette année comme toutes les autres communes la municipalité fait face à une augmentations importante de sa facture d'énergie (gaz, électricité, fuel).

Les prévisions pour l'année prochaine sont encore plus sombres. La hausse des tarifs devrait progresser de 47%.

Nous espérons que cette estimation sera légèrement atténuée avec le dispositif d'amortissement prévu pour les municipalité comme Marcillac ne relevant pas du bouclier tarifaire ; néanmoins l'addition sera lourde.

Depuis un an et demi nous avons engagé le remplacement des ampoules classiques par des LED pour l'éclairage public et d'autres projets sont à l'étude pour aller au-delà dans la perspective des économies d'énergies. Mais à court terme ce n'est pas suffisant pour contenir la dépense. Aussi, la question s'est posée sur la possibilité de faire l'impasse sur les illuminations de Noël.

La municipalité a cependant fait le choix de les maintenir en les limitant à l'axe principal du tour de ville et sur la place de l'église pour que l'esprit de Noël reste présent dans ces périodes difficiles.

## ● La nouvelle saison culturelle

La Communauté de Communes Conques-Marcillac a lancé en septembre 2022 sa première saison culturelle : un programme varié sur l'ensemble du territoire jusqu'en août 2023. Fruit de la collaboration du nouveau service culture avec des partenaires locaux, la saison culturelle réunit à la fois des manifestations emblématiques, telles les festivals des Rencontres musicales de Conques, ThéâtreVallon, Courant d'art ou encore Ouvre l'œil, et des propositions nouvelles.

Ainsi, le 1er octobre 2022 Marcillac a accueilli le bal d'automne, événement qui a ouvert la saison culturelle en contrepoint du spectacle de danse "Au cœur" présenté à l'Abbatiale de Conques. Une soirée festive et conviviale, aux couleurs métisses qui a transformé la salle des fêtes en joyeuse guinguette. Organisé par les associations Rapataf et les Rèples d'Alègre, le bal a réuni plus de 150 personnes qui ont investi la piste au rythme des sonorités jazzy et swing. Une expérience réussie qui sera sans doute renouvelée !

Le prochain rendez-vous de la saison culturelle aura lieu du 10 au 12 mars autour de ThéâtreVallon organisé à Marcillac par l'association Vallon de Cultures. L'équipe du festival propose une sélection diversifiée de spectacles : comédie, théâtre gestuel, clowns, thriller psychologique, répertoire classique version rock and roll, drame... de quoi ravir tous les publics.

Enfin, toujours dans le cadre de la saison, la Communauté de Communes accueille en résidence deux artistes : Aude Boucon et Magali Benvenuti qui iront à la rencontre des enfants du Multi-accueil, de leurs parents et du personnel. Une semaine d'explorations autour du mouvement et du livre du 17 au 21 avril.

Retrouvez le programme de la saison culturelle sur la page Facebook Conques-Marcillac, dans votre Mairie et dans les commerces de proximité. Pour tout renseignement, contactez le service Culture de la Communauté de Communes au 05 65 71 86 20.



## ● Les aînés

### Les aînés du Vallon solidaires du Téléthon

La complicité des aînés du vallon n'est plus à démontrer ! En effet, les résidents des trois Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes du territoire (l'EHPAD du Centre Hospitalier Intercommunal du Vallon, l'EHPAD St Joseph et l'EHPAD le Val Fleuri) se sont retrouvés à plusieurs reprises durant l'été, sous les platanes du village, afin de partager des après-midis musicaux et conviviaux.



Les résidents, dynamisés par ces rencontres, ont souhaité réitérer cette démarche, cette fois-ci en choisissant de contribuer à la journée du téléthon du 3 décembre 2022.

Ils ont ainsi décidé de confectionner des gâteaux à la broche, avec la joyeuse contribution des bénévoles du Téléthon, afin de les proposer à la vente, accompagnés de vin chaud et de chocolat chaud, au profit de la collecte pour le Téléthon.

Le stand tenu l'après-midi en présence de résidents, a permis de récolter 250 euros, qui ont été entièrement reversés au profit de cette cause.

Ce type de projet permet aux aînés de continuer à œuvrer dans la société en donnant de leur temps et de leur énergie, conservant ainsi toute leur place dans la société et leur entière citoyenneté.

## ● Quines des écoles

### Une forte mobilisation pour les projets scolaires marcillacois

Avec la fin d'année, se sont déroulés à la salle des fêtes, les traditionnels quines des dynamiques associations de parents d'élèves des écoles de Marcillac-Vallon : le dimanche 20 novembre pour l'école publique Jean Auzel, et le samedi 26 novembre pour le collège et l'école privée des Prades. Une grosse mobilisation des parents, des enseignants, des commerces, des habitants de Marcillac et du Vallon pour soutenir les projets scolaires, qui seront en partie financés par les fonds récoltés. Deux temps forts, dans une ambiance festive et conviviale, parfaitement organisés par les parents bénévoles.

« **On boulègue** » pour les projets ! – Plusieurs centaines de participants ont garni la salle des fêtes lors du quine de l'école publique cette année encore. Une quinzaine de parties, deux parties enfants, et un super quine ont rythmé l'après-midi, avec en point d'orgue un super lot dans un restaurant gastronomique de Bozouls. Un vol en parapente remporté sous les applaudissements permettra à une ATSEM de l'Ecole de s'initier aux sports extrêmes. Les fonds récoltés financeront en partie les projets scolaires, et principalement le voyage d'une semaine au ski en janvier dans les Pyrénées pour les CM1 et CM2 bilingues et unilingues de l'Ecole.

« Carton plein » en 2022 - L'édition 2022 du quine de l'école des Prades et du collège St-Joseph a été également une belle réussite. Environ 600 personnes étaient présentes le samedi soir. 14 parties de quine étaient organisées avant un super quine, ainsi qu'une partie pour les enfants et une partie pour les ados.

En ce qui concerne l'école des Prades, les fonds récoltés lors de la soirée ont permis de financer la sortie de fin d'année scolaire et d'offrir aux enfants en décembre un superbe spectacle pour Noël :

« La Cornemuse de Noël » par la Compagnie musicale Brick à Drac.

**Des quines solidaires** – Ces événements festifs n'en sont pas moins solidaires. Ainsi, à l'occasion des quines des deux écoles, des parties et des ventes de cartons étaient prévues en faveur du Téléthon. Plusieurs centaines d'euros auront ainsi été collectées et versées au Téléthon cette année encore.

Un soutien indispensable des commerçants et des parents – Les associations de parents d'élèves remercient l'ensemble des commerces qui ont doté les quines pour leur soutien et leur fidélité aux événements organisés par les écoles. Tous les parents mobilisés sont également remerciés.

### Une présence sur le marché dominical

– Les associations des parents d'élèves de Jean Auzel et des Prades ont également tenu des stands de Noël sur le Tour de Ville le dimanche 11 décembre. La vente d'objets et de décorations de Noël confectionnés par les enfants des écoles, et de gâteaux et de vin chaud aura permis de compléter les recettes du quine, malgré un froid glacial sur le marché.



## ● Le glacier du Mansois place de l'église



C'est avec beaucoup de plaisir que nous avons découvert une nouvelle enseigne, à proximité du centre d'art photographique Pierre Soulages.

L'installation d'un glacier crée donc un espace de détente et de gourmandise au centre bourg. Les amateurs de crèmes glacées artisanales et de sorbets pleins fruits, fabriqués par le glacier de l'AUBRAC à Rodez, pourront ainsi déguster toutes ces spécialités, confortablement installés sur sa terrasse.

L'établissement fermé pour la saison hivernale rouvrira début avril où vous pourrez découvrir toutes ses nouveautés.



## Vallon Causses Volley en plein essor

Le Volley Club Vallon Causses, issu de la fusion en 2009 des clubs de volley loisir de Marcillac-Vallon et de Goutrens, change de nom et devient Vallon Causses Volley en 2022. Ce changement s'accompagne d'un déménagement de son siège social sur la commune de Marcillac, retour aux origines...

Ce début de saison a vu arriver un nombre important de nouveaux licenciés adultes qui pratiquent le volley-ball loisir le jeudi soir (à partir de 20h30) au complexe sportif de Saint-Christophe. Trois équipes sont ainsi engagées dans le championnat loisir ALOA composé de 2 poules de 10 équipes sur le département. Le groupe de jeunes (à partir de 8 ans) n'est pas en reste. Ce groupe aujourd'hui de 21 jeunes est coaché par Guy Rouzières, référent de l'école de volley qui s'entraîne le samedi de 11h30 à 13h30 à Saint-Christophe également. Les jeunes participent à plusieurs tournois dans l'année. Toute personne intéressée, quel que soit son niveau, est la bienvenue à tout moment, pour s'essayer au volley-ball et poursuivre la saison avec nous. Les maîtres-mots sont : pas de pression et bonne humeur. Le nouveau bureau se compose de Servane Teinte-Gasnier (présidente), Anthony Dulain (secrétaire) et Matthieu Fabre (trésorier). Le club remercie les bénévoles, membres actifs du club, ses partenaires (Aveyron Alarme Service, Viasanté mutuelle) et les collectivités locales qui apportent leur soutien. Nous prévoyons cette saison les manifestations suivantes :

- 17/12/2022 - Tournoi de Noël, au complexe sportif de Saint Christophe (voir photo) : après-midi tournoi des jeunes suivi d'un tournoi adultes en version familiale.
- 03/02/2023 - Nuit du volley de la Chandeleur, au complexe sportif de Saint Christophe
- 22/04/2023 - Tournoi de Pâques, au complexe sportif de Saint Christophe

Contact : Guy 06 87 08 90 57 / Anthony 06 17 91 66 82 / Servane 06 38 29 55 07 / volley.vc12@gmail.com

Volley Club Vallon Causses sur facebook

## Nouvelle épicerie

### « La Vallonnette » avenue des Prades

Aurore Fonvieille et sa famille étaient déjà venus habiter à Marcillac pendant 2 ans. Ils ont aimé y habiter à tel point que lorsqu'une mutation les a obligé à partir, ils ont été très malheureux.

De retour dans l'Aveyron, ils ont cherché à se réinstaller à Marcillac sans succès au début, puis l'opportunité de reprendre le local libre Avenue des Prades pour y recréer une épicerie s'est présentée.

C'est ainsi que l'épicerie a ouvert le 6 octobre 2022.

Les premiers clients, surtout les habitants du quartier sont revenus rapidement. Aurore accueille les clients avec le sourire, prend le temps de les écouter et aime discuter avec eux.

Elle travaille le plus possible avec des producteurs locaux surtout pour les produits frais et des produits régionaux ou des produits que l'on ne trouve pas facilement dans les environs, voire sur commande.

Le point fort de l'épicerie : son ouverture le lundi lorsque les autres commerces de proximité sont fermés.

Aurore renforce son envie de s'intégrer à Marcillac en rejoignant le bureau de l'association des commerçants.



## ● Banque alimentaire

La collecte des vendredi 25 et samedi 26 novembre 2022 a été fructueuse : 2400 kg de dons de denrées alimentaires et de produits d'hygiène. Les habitants de la communauté de commune Conques-Marcillac se sont montrés, cette année encore, très généreux.

Encore un grand merci à eux

## ● Marcillac Soleil : le retour

L'association des commerçants de Marcillac « Marcillac Soleil » a repris vie grâce à Sandrine Rodier, Marie Sanhes, Amélie Caplat et Aurore Fonvieille qui sont les membres de son nouveau bureau. Après une première réunion au cours de laquelle le bureau s'est constitué, ses membres ont convié les commerçants de Marcillac à se rencontrer autour d'un café pour relancer la dynamique de l'association. Les commerçants, anciens ou nouveaux ont ainsi pu se retrouver et pour certains faire connaissance.

C'est à la suite de ces rencontres que deux animations ont été décidées pour les fêtes de fin d'année : achat de sapins que chaque commerçant a pu décorer à sa convenance et création d'un jeu consistant à trouver « l'intrus » dans les vitrines, les gagnants obtenant des bons d'achats.

Les membres du bureau sont plutôt optimistes sur le redémarrage de l'association, et espèrent que les premières actions seront suivies par quelques autres.

## ● Agenda

### JANVIER

**Dimanche 8** Quine ADMR après-midi.

**Mardi 10** Don de sang.

**Jeudi 12**

Distribution des sacs poubelles 9h à 12h.

**Vendredi 13**

Distribution des sacs poubelles 17h à 20h.

**Samedi 14**

Distribution des sacs poubelles 9h à 12h.

**Mardi 17** Projection 2<sup>ème</sup> séance cinéma « Mondes et Multitudes » école des Prades.

**Samedi 28** Quine – ECVD.

### FEVRIER

**Dimanche 5** Quine de Foot Vallon après-midi.

**Vendredi 10** Repas collège St Joseph.

**Dimanche 12** Thé Dansant école des Prades.

**Vendredi 17** Goûter du Club des Aînés.

**Dimanche 26** Petit déjeuner Lou Bringaires.

### MARS

**Du vendredi 10 au dimanche 12**

Théâtre Vallon - Vallon de Culture.

**Vendredi 17** Soirée Tripous club des aînés.

**Du jeudi 23 et dimanche 26**

Rallye du Vallon de Marcillac.

**Mercredi 28** Projection 3<sup>ème</sup> séance cinéma « Mondes et Multitudes » collège Kervallon.

**Samedi 31** Carrefour des métiers.

## ● Patrimoine

### Enrichissez l'inventaire patrimonial du territoire :

Le règlement du PLUi peut contribuer à la protection du patrimoine communal qu'il soit bâti (muret, croix, lavoir, sécadou, chapelle, maison remarquable...) ou naturel (boisement ou arbre remarquables, espace naturel riche, haies, ripisylves...).

### N'hésitez pas à nous faire part des biens d'intérêt présents sur Marcillac-Vallon.

Pour faire connaître un élément du patrimoine à protéger, vous pouvez adresser un mail (plui.cccm@gmail.com) ou un courrier (en Mairie ou au siège de la Communauté de Communes à la Maison du Territoire, 28, avenue Gustave Bessiere – 12330 Marcillac-Vallon) en :



1. précisant la localisation :

le numéro de la parcelle concernée (ex : B 570), l'adresse ou en joignant un plan,

2. indiquant la nature du bien identifié : croix, arbre, etc.,

3. joignant une photographie du bien clairement visible.

Exemple : **Nature** : Croix

**Localisation** :

Croix de cachefaix, Croisement Notre Dame de Foncourieux

Chemin des vignes, Marcillac-Vallon

*Ceci est un exemple de déclaration de petit patrimoine. Le recensement des croix est maintenant exhaustif. - Merci pour votre contribution.*

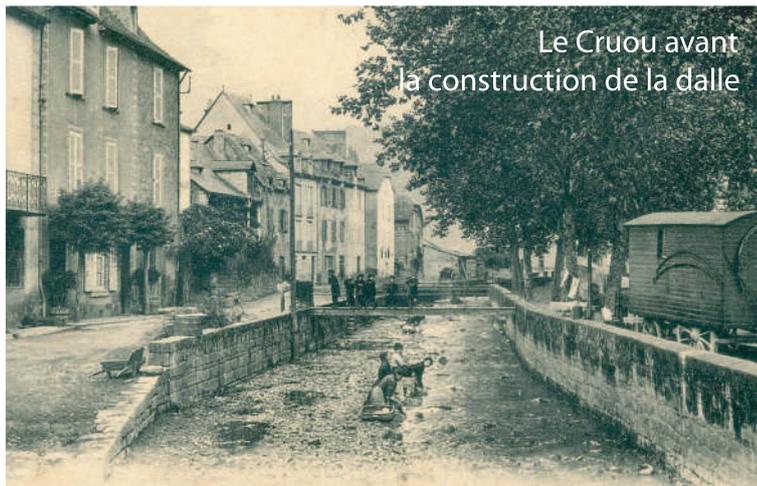
## ● Appel à témoins, avis de recherche

L'équipe du journal souhaite faire un article sur la construction de la dalle du Cruou. Evènement important dans le développement du village. Nous recherchons tous documents, témoignages écrits ou oraux relatifs à cette construction.

Si vos archives ou vos souvenirs peuvent nous aider dans notre projet n'hésitez pas à contacter la mairie.

Nous vous contacterons rapidement.

Merci d'avance



### Naissance

**FERAL Owen, Ezio, Gaëtan**

4 octobre - Rodez

**FOURNIER Noah, Andy**

11 octobre - Rodez

**HECHEVIN CUSSAC Rubis, Mélanie**

10 décembre - Rodez

### Mariages

**MOULY Solange et VIGUIER Stéphane**

29 octobre

### Décès

**DESTRUEL Edmond**

23 septembre - Rodez

**BELLOUGUET veuve BONY Thérèse**

2 octobre - Marcillac-Vallon

**COSTES veuve VACARESSE Louise**

3 octobre - Marcillac-Vallon

**DOMERGUE épouse ROLS Anne**

4 octobre - Rodez

**CHABAS veuve AUDOUARD Eliane**

20 octobre - Marcillac-Vallon

**RICOMES épouse BLANC Huguette**

5 novembre - Marcillac-Vallon

**DUNET Ernest**

6 novembre - Salles-la-source

**FERNANDE veuve DA FONSECA E SOUSA Vitalina**

9 novembre - Marcillac-Vallon

**VALADE Marcel**

18 novembre - Marcillac-Vallon

**DISSAC veuve REGIS Denise**

27 novembre - Marcillac-Vallon

**PRADALIER veuve LATIEULE Odette**

2 décembre - Rodez

**BLANC Jean**

9 décembre - Rodez

**CUSSAC épouse SUARD Louise**

9 décembre - Rodez



toutes les informations utiles  
sur la commune et les environs

*Téléchargez gratuitement*

*l'application Panneau Pocket*

*et inscrivez les deux liens :*

**Marcillac-vallon-12330**

**Gendarmerie COB de Marcillac - 12330**

### Mairie

Courriel : [mairie@marcillacvallon.fr](mailto:mairie@marcillacvallon.fr)

Site internet : [marcillacvallon.fr](http://marcillacvallon.fr)

Téléphone **05 65 71 72 25**

Permanence des élus : dernier samedi de chaque mois de 10h à 12h. Sur rendez-vous.